



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n° 2026-209

Objet : Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – rues du Bois Doré, des Quarterons et du Grand Chemin, routes des Douze Traits et de la Landaiserie, Passage de la Nostrie – Classement de huit parcelles
Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte administratif en la forme en date du 3 mai 2021 relatif au transfert des parcelles cadastrées section AC n°341 route des Douze Traits, section AV n°107 et 174 rue du Bois Doré, section AV n°134 rue des Quarterons et n°140 rue du Grand Chemin, section BD n°45 route de la Landaiserie, section C n°635 et 637 Passage de la Nostrie situées sur la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en vue de leur classement dans le domaine public métropolitain,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public du fait de leur nature de voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – rues du Bois Doré, des Quarterons et du Grand Chemin, routes des Douze Traits et de la Landaiserie, Passage de la Nostrie – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AC n°341, section AV n°107, 134, 140, 174, section BD n°45, section C n°635 et 637.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **- 4 MARS 2026**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le .
05 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20260304-2025_209DEC-AU
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026